

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE**COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE**ARONDISSEMENT
DE NOGENTEXTRAIT
du**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :**Absents :**

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

DELIBERATION

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 25 septembre 2023 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023DEC0159	11.09.2023	<p>Dans le cadre de la réhabilitation du Pavillon Mentienne : marché pour le lot n°1 « mission de contrôle technique » avec la société POINT CONTROLES sise 1 allée Emile Cohl à TORCY (77200) pour un montant forfaitaire de 11 062,50 € HT.</p> <p>Marché pour le lot n°2 « mission de coordination sécurité et protection de la santé » avec la société SPS IDF sise 142 rue de Rivoli à PARIS (75001) pour un montant forfaitaire de 6 234,84 € HT.</p>
2023DEC0160	12.09.2023	<p>Convention avec l'association « Les cercles d'échecs du Perreux-sur-Marne », sise 34 avenue Georges Clemenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne, relative à l'encadrement d'une initiation aux Jeux d'Echecs dans le cadre des activités périscolaires, « les Escal'Loisirs », organisées en direction d'élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Bry-sur-Marne. Cette convention a pour objet d'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 18 septembre au 22 décembre 2023 (sur 12 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 560 € ; • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 8 janvier au 5 avril 2024 (sur 11 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 430€; • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 22 avril au 28 juin 2024 (sur 10 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 300 €.
2023DEC0161	12.09.2023	<p>Contrat avec l'auteur Julien Rampin, domicilié 3, rue Olier, 75015, Paris, pour deux rencontres littéraires pour un montant total de 500 € TTC.</p> <p>La première rencontre littéraire se tiendra dans les locaux de l'association le Rayon de Soleil bryard le vendredi 13 octobre de 14h30 à 17h. La deuxième rencontre littéraire aura lieu à la Médiathèque Jules Verne le vendredi 13 octobre de 19h30 à 22h.</p>
2023DEC0162	12.09.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production MARILU PRODUCTION sise, 5, rue Nicolas Appert – 75011 PARIS, un pour 4 spectacles « Le Malade Imaginaire en La Majeur » pour un montant total de 12 000 € Hors Taxe (soit 12660 € TTC douze mille six-cent-soixante euros).</p> <p>Les représentations auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le lundi 27 novembre 2023 à 10h et à 14h, et le mardi 28 novembre 2023 à 10h et à 14h</p>

2023DEC0163	12.09.2023	<p>Contrat de prestations artistiques avec La Compagnie « A TOUT VA » - 7, rue de la batellerie – 93160 Noisy-le-Grand, représentée par Monsieur Alexandre GARDERE, un relatif à l'animation d'ateliers de théâtre les lundis, mardis et vendredis, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés dans le cadre des activités périscolaires les « Escal' Loisirs ». Ces activités concernent des enfants des classes de CE2, CM1, CM2, scolarisés dans les écoles de la Ville. Elles commenceront le 18 septembre 2023 et prendront fin au 28 juin 2024 inclus.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 100 € TTC pour une intervention de 1h30 la séance, soit un montant total prévisionnel de 9 600 € TTC (neuf mille six cent euros), sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>
2023DEC0164	12.09.2023	<p>Contrat à bons de commande de fourniture de repas et goûters pour la restauration de la petite enfance avec la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT sise Tour Egée, 11 Allée de l'Arche – 92032 PARIS LA DEFENSE Cedex. Le marché prendra fin le 31 décembre 2023.</p>
2023DEC0165	19.09.2023	<p>Contrat avec l'auteur Elena Seleniene, domiciliée 4, rue Jean-Baptiste Clément, 94600, Choisy-le-Roi pour deux rencontres avec deux classes de la ville de Bry-sur-Marne autour de la technique du pop-up, suivis d'un échange autour du métier d'auteur illustrateur pour un montant total de 500 € TTC.</p> <p>Les ateliers créatifs se tiendront le mardi 21 novembre 2023 de 9h30 à 11h et de 14h à 15h30 à la Médiathèque Jules Verne de Bry-sur-Marne.</p>
2023DEC0166	19.09.2023	<p>Contrat avec monsieur Adrien AUPETIT, domicilié 121 avenue du Général De gaulle au Perreux-sur-Marne (94170), relatif à la prestation démontage et ouverture de 34 voies au mur d'escalade du gymnase Marie-Amélie Le Fur du 29 août au 1er septembre 2023.</p> <p>Ce contrat a pour objet la prestation dans sa globalité pour un montant de 1 700€ TTC, TVA non applicable (Art. 293 B du Code Général des impôts).</p>
2023DEC0167	19.09.2023	<p>Contrat avec l'association ASTS (Association Science Technologie Société), domiciliée 54, avenue Edison, 75 013, Paris pour deux ateliers de decoup' vinyle pour un montant total de 730 € TTC.</p> <p>Les deux ateliers de decoup'vinyle se sont tenus le samedi 7 octobre 2023 de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30 à la Médiathèque Jules Verne de Bry-sur-Marne.</p>
2023DEC0168	25.09.2023	<p>Contrat de prestations artistiques avec Madame Cécilia WORD, domiciliée : Résidence des Chênes – 36, rue de Picpus – 75012 Paris, relatif à l'animation d'ateliers de théâtre, du 11 septembre 2023 au dimanche 30 juin 2024 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 50€ TTC de l'heure d'intervention pour les cours de théâtre, soit un montant total prévisionnel de 16 790 € TTC (seize mille sept cent quatre-vingt-dix euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>

2023DEC0169	25.09.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « I RUN », sise 101 Avenue de l'Europe – 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFOND, ayant pour objet la location d'une arche gonflable dans le cadre des Foulées Bryardes.</p> <p>Cette prestation aura lieu le dimanche 17 septembre 2023 de 8h30 à 12h30 moyennant le paiement de 83.33 € HT.</p>
2023DEC0170	25.09.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « ATHLE RUNNING 94 », sise 32 Avenue du l'Europe – 94700 MAISONS ALFORT, ayant pour objet l'intervention d'un speaker dans le cadre des Foulées Bryardes.</p> <p>Cette prestation a eu lieu le dimanche 17 septembre 2023 de 8h30 à 12h30 moyennant le paiement de 375 € HT.</p>
2023DEC0171	21.09.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la compagnie « Artistic » sise 183 rue saint Denis, 75002 Paris. Ce contrat a pour objet l'organisation et la mise en place d'un atelier d'éveil musical enfant parent dans les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) programmée comme suit : le 03 octobre 2023 de 14h30 à 16h.</p> <p>Cette prestation est d'un montant total de 150 € HT.</p>
2023DEC0172	21.09.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec Mme Lauriane CARRON, psychomotricienne, 14 rue du four – 94360 Bry-sur-Marne d'un montant de 875 euros TTC. Ce contrat a pour objet l'organisation de 5 ateliers avec une psychomotricienne permettant aux professionnelles, d'améliorer leur pratique au quotidien.</p>
2023DEC0173	26.09.2023	<p>Contrat avec l'association Union Sportive Camilliens de l'Hôpital Saint-Camille, sis au 2 rue des Pères Camilliens à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1096.90 € pour 2 heures d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, sera facturée 35,90 € l'heure.</p>
2023DEC0174	26.09.2023	<p>Contrat avec Protectline, sis au 1 place Jean Baptiste Clément 93160 Noisy-Le-Grand, du 01 septembre 2023 mars au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 873.10 € pour 1 heure d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, sera facturée 35,90 € l'heure.</p>

2023DEC0175	26.09.2023	<p>Contrat avec Mutuaide, sis au 126 rue de la piazza 93160 Noisy-Le-Grand, pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1096.90 € pour 2 heures d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, sera facturée 35,90 € l'heure.</p>
2023DEC0176	26.09.2023	<p>Contrat avec l'INA, sis au 18 avenue des frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne, pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur comprenant la mise à disposition d'un vestiaire dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 998 € pour 1 heure 30 d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, sera facturée 37 € l'heure.</p>
2023DEC0177	26.09.2023	<p>Contrat avec l'Institut Médico Educatif Léopold Bellan, sis au 5 rue du 26 août 1944 à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors périodes de vacances scolaires et jours fériés) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 2 538 € pour 5 heures d'occupation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines d'utilisation.</p>
2023DEC0178	26.09.2023	<p>Contrat avec le collège de l'Institut Saint Thomas de Villeneuve, sis 1 boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 5 juillet 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation, sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 4 060.80€ (14,10 € la location à l'heure de l'équipement x 8 heures d'occupation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines d'utilisation).</p>
2023DEC0179	04.10.2023	<p>Contrat avec la société Les Mots, domiciliée 4, rue Dante, 75 005, Paris pour un atelier d'écriture et pour une rencontre littéraire pour un montant total de 1000€ HT soit 1200 € TTC.</p> <p>L'atelier d'écriture s'est tenu le samedi 25 novembre 2023 de 10h à 13h et de 14h à 16h à la Médiathèque Jules Verne de Bry-sur-Marne. La rencontre littéraire, suivie d'une séance de dédicaces, a lieu à la Médiathèque Jules Verne le samedi 25 novembre 2023 de 16h30 à 18h30.</p>
2023DEC0180	04.10.2023	Signature et dépôt des pièces relatives à la demande d'autorisation de travaux pour le rehaussement de la scène du Théâtre municipal de Bry-sur-Marne.
2023DEC0181		Annulée

2023DEC0182	28.09.2023	Marché avec Mme Carole Borry, intervenante spécialisée, sise 9 rue Félix Faure, 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de 75 € HT afin d'animer un atelier à thème le 05 décembre 2023 autour des signes associés à la parole dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance.									
2023DEC0183	28.09.2023	Contrat de prestation artistique avec l'association « Asin » sise 196 rue de Belleville, 75020 Paris. Ce contrat a pour objet l'organisation et la mise en place de deux représentations du conte musical « Bruissements d'images toujours » dans les locaux de la maison de la petite enfance organisées comme suit : le mardi 19 décembre 2023 à 15h et 17h. Cette prestation sera d'un montant total de 707 € HT.									
2023DEC0184		Annulée									
2023DEC0185	11.10.2023	Marché relatif à la location et à l'installation de chalets en bois dans le cadre du Marché de Noël du 15 au 17 décembre 2023, ce marché prend effet à compter de sa notification au titulaire HORTY FUMEL domicilié au lieu-dit Lascouture à Fumel (47500), et prend fin le 18 décembre 2023. Il est d'un montant de 9330,00 € HT.									
2023DEC0186	04.10.2023	Contrat d'occupation précaire avec Monsieur Christophe LE GALL pour la mise à disposition d'un logement communal relevant du domaine public, sis 3 rue de Noisy, situé dans le square de Lattre de Tassigny pour une durée précaire et révocable de 3 ans, à compter du 15 mars 2023. Fixe à la somme de 734 € le montant mensuel de la redevance d'occupation du domaine public dû par Monsieur Christophe LE GALL.									
2023DEC0187	04.10.2023	Contrat d'assurance « protection juridique » garantissant la responsabilité de la commune au titre de la protection juridique due à ses agents et aux élus avec la compagnie d'assurance CFDP représentée par le cabinet YVELIN SAS sis, Immeuble le Belem, 355, rue Vendémiaire 34000 Montpellier pour un taux de prime annuel indexé selon le nombre d'agents et d'élus concernés fixé pour la première année à 8 858 € ; La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à son expiration fixée au maximum au 31 décembre 2030.									
2023DEC0188	11.10.2023	Accepte le don à la Ville de Bry-sur-Marne Madame Florence Villain, demeurant à Bry-sur-Marne, 78 bis rue de la République, d'une sculpture en dalles de verre, intitulée «BAHIA», d'une valeur de 4600 €.									
2023DEC0189		Annulée									
2023DEC0190	11.10.2023	Fixe les tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. pendant la période des vacances scolaires de la Toussaint 2023, comme suit : <table border="1" data-bbox="563 1760 1366 1910"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryard</th> <th>Tarifs non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Astérix (le 24 octobre 2023)</td> <td>15.50 €</td> <td>31 €</td> </tr> <tr> <td>Escape game Cariboo (le 30 octobre 2023)</td> <td>6.50 €</td> <td>13 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard	Parc Astérix (le 24 octobre 2023)	15.50 €	31 €	Escape game Cariboo (le 30 octobre 2023)	6.50 €	13 €
Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard									
Parc Astérix (le 24 octobre 2023)	15.50 €	31 €									
Escape game Cariboo (le 30 octobre 2023)	6.50 €	13 €									

2023DEC0191	11.10.2023	Marché avec Mme Helene Marechal, consultante en lactation, sise 9 bis rue de Montaleau, 94370 Sucy-en-Brie, d'un montant total de 200 € HT afin qu'elle anime un Atelier à thème le mardi 07 novembre 2023 autour de l'allaitement dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance.
2023DEC0192	11.10.2023	Contrat de prestation artistique avec la Compagnie « NOUVEL AIR PRODUCTIONS » sise, 39 Rue Gabriel Péri – 92700 Colombes, pour le spectacle « Desperate Mamies », pour un montant total de 2500 € TTC (Deux mille cinq – cent euros). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 -Bry-sur-Marne, le samedi 16 décembre 2023 à 20h30.
2023DEC0193	11.10.2023	Convention d'honoraires avec Maître Florent HAUCHECORNE, avocat à la Cour, demeurant 99, rue de la Boétie à Paris (75008) représentant Madame Ingrid MONTOUX bénéficiaire de la protection fonctionnelle dans le cadre des faits commis à son encontre le 14 juillet 2022. Le montant forfaitaire des honoraires au titre de la procédure de première instance est fixé à 1 000 € HT.
2023DEC0194	11.10.2023	Convention d'honoraires avec Maître Florent HAUCHECORNE, avocat à la Cour, demeurant 99, rue de la Boétie à Paris (75008) représentant Madame Charlotte PICARD bénéficiaire de la protection fonctionnelle dans le cadre des faits commis à son encontre le 1er avril 2023. Le montant forfaitaire des honoraires au titre de la procédure de première instance est fixé à 1 000 € HT.
2023DEC0195	11.10.2023	Convention d'honoraires avec Maître Florent HAUCHECORNE, avocat à la Cour, demeurant 99, rue de la Boétie à Paris (75008) représentant Monsieur KE NAÏ THEPHSOUVANH bénéficiaire de la protection fonctionnelle dans le cadre des faits de commis à son encontre le 1er avril 2023. Le montant forfaitaire des honoraires au titre de la procédure de première instance est fixé à 1 000 € HT.
2023DEC0196	12.10.2023	Accepte l'indemnité d'un montant de 65 963 €, en réparation du sinistre survenu le 7 décembre 2020 dans l'hôtel Malestroit.
2023DEC0197	12.10.2023	Accord-cadre de fourniture à bons de commande avec la société SHARP sise 244 route de Seysses – CS53646, 31507 TOULOUSE, relatif à la fourniture de photocopieurs et des prestations annexes, pour un montant de 78 520,80 € HT. Le marché public est conclu pour une durée de 1an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans.
2023DEC0198	12.10.2023	Contrat avec l'entreprise « Le Repère créatif », domiciliée 68, avenue du Val de Beauté, 94130, Nogent-sur-Marne, pour deux ateliers créatifs de fabrication de boules de Noël pour 340 € TTC. Les deux ateliers créatifs se tiennent à la Médiathèque Jules Verne le samedi 9 décembre 2023 de 10h à 11h et de 11h à 12h.
2023DEC0199	12.10.2023	Demande d'une aide financière de 1000 euros par la Mutuelle Sociale Agricole afin de permettre l'organisation des ateliers enfants parents par le service petite enfance.

2023DEC0200	18.10.2023	<p>De fixer les tarifs des sorties organisées pour les enfants à l'occasion des vacances sportives de la Toussaint 2023, comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif enfant Bryard</th> <th>Tarif enfant non-Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Maternels)</td> <td>6 €</td> <td>12 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Elémentaires)</td> <td>7,5 €</td> <td>15 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Maternels)</td> <td>6.25 €</td> <td>12.50 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Elémentaires)</td> <td>8.75 €</td> <td>17.50 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard	Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Maternels)	6 €	12 €	Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Elémentaires)	7,5 €	15 €	Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Maternels)	6.25 €	12.50 €	Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Elémentaires)	8.75 €	17.50 €
	Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard															
Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Maternels)	6 €	12 €															
Sortie acrobranche à Lesigny le jeudi 26 octobre 2023 (Elémentaires)	7,5 €	15 €															
Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Maternels)	6.25 €	12.50 €															
Sortie Jump City Trampoline jeudi 2 novembre 2023 (Elémentaires)	8.75 €	17.50 €															
2023DEC0201		Annulée															
2023DEC0202	25.10.2023	<p>Convention avec M. Olivier VERGES, domicilié au 19 rue des Pilotes à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Cette convention a pour objet la mise à disposition des terrains de tennis municipaux dans le cadre de l'activité libérale de professeur de tennis de M. Verges et contre le versement d'une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire et annuelle d'un montant de 1 152,00 € pour une durée moyenne de 20 heures d'occupation par mois.</p>															
2023DEC0203	25.10.2023	<p>Convention avec Mme Sarah MARCIANO, domiciliée au 6 allée Charlemagne 93220 Gagny, pour l'année scolaire 2023/2024, du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Cette convention a pour objet la mise à disposition des terrains de tennis municipaux dans le cadre de l'activité libérale de professeur de tennis de Mme Sarah MARCIANO et contre le versement d'une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire et annuelle d'un montant de 1 152,00 € pour une durée moyenne de 20 heures d'occupation par mois.</p>															
2023DEC0204	25.10.2023	<p>Convention de mise à disposition de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) à la société avec AXIMA CONCEPT, sise au 33 rue des Clotais - 94360 Bry-sur-Marne, 1 heure 30 par semaine, durant la période du 9 novembre 2023 au 31 août 2024 (hors vacances scolaires) moyennant le versement d'une redevance prévisionnelle totale de 1 609,50 €.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, sera facturée 37 € l'heure.</p>															
2023DEC0205	09.11.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société « ARIANE PRODUCTION », sise 3 rue Edgar Poe 33700 MERIGNAC ayant pour objet la mise en place d'un spectacle des années 80 et 1 acrobate dans le cadre du goûter des séniors.</p> <p>Cette prestation aura lieu le vendredi 9 décembre 2023 de 15h00 à 18h00 moyennant le paiement de la somme 2 511,85€ HT.</p>															

2023DEC0206	08.11.2023	<p>Il est institué une régie de recettes dénommée stationnement à l'accueil centralisé de la Mairie, à compter du 15 octobre 2023. Cette régie est domiciliée au 1 Grande Rue Charles de Gaulle à Bry-sur-Marne.</p> <p>Cette régie encaisse les produits suivants : La redevance de stationnement – imputation 70321</p> <p>Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement par internet - Paiement par automate - Paiement en espèces (carte pré payées) - Paiement en chèque (carte pré payées) <p>Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne.</p> <p>L'intervention de mandataires à lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.</p> <p>Un fonds de caisse d'un montant de 1 000 € est mis à disposition sur le compte de dépôt de fond du trésor du régisseur.</p> <p>Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 000 €.</p> <p>Le régisseur titulaire est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et, au minimum une fois par mois, en cas de remplacement par le mandataire suppléant et en cas de cessation définitive des fonctions du régisseur titulaire</p>
2023DEC0207		Annulée
2023DEC0208	08.11.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production LA POURSUITE DU BLEU sise, 23 rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS, pour 1 spectacle « Coupures », pour un montant total de 7 251,80 € Hors Taxe (soit 7 650,65 € TTC - sept mille six cent-cinquante- euros et soixante-cinq centimes).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le vendredi 26 janvier 2024 à 20h30.</p>
2023DEC0209	09.11.2023	<p>Contrat de prestation avec la société Decitre Interactive SAS, domiciliée au 16, rue Jean Desparmet 69731 Lyon Cedex 08, RCS Lyon B 511 395 907 dans le cadre de la fourniture de données bibliographiques à la Médiathèque Jules Verne à compter du 7 novembre 2023. Ce contrat de prestation comprend un module de recherches bibliographiques, de vignettes liées aux documents et de fourniture de données bibliographiques, moyennant le paiement de 2200 euros soit de 2640 euros TTC.</p> <p>La prestation se déroulera à compter du 7 novembre 2023 et jusqu'au 7 novembre 2024.</p>
2023DEC0210	09.11.2023	<p>Contrat avec la compagnie « Les Héliades » sise 4 rue du Puits – 28480 HAPPOUVILLIERS, pour deux représentations du spectacle « BOBO DOUDOU Blanc » le 8 décembre 2023 aux enfants de maternels de l'école Paul Barilliet.</p> <p>Cette prestation sera d'un montant forfaitaire de 768,00 euros TTC.</p>
2023DEC0211	09.11.2023	<p>Contrat avec la « Be Awesome L'art de la rencontre et de la réconciliation » sise 2 rue des Berges – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX, pour deux représentations du spectacle « Le Fabuleux Noël de Turlutintin » le 12 décembre 2023 aux enfants de maternelle de l'école Jules Ferry.</p> <p>Cette prestation sera d'un montant forfaitaire de 1000 euros TTC.</p>

2023DEC0212	09.11.2023	<p>Contrat avec la compagnie « Les Balinettes » sise 20 Cours Gambetta – 77120 COULOMMIERS, pour une représentation du spectacle « Le Bal des Jouets » le 20 novembre 2023 aux enfants de maternelle de l'école Etienne de Silhouette.</p> <p>Cette prestation sera d'un montant forfaitaire de 891 euros TTC.</p>
2023DEC0213	10.11.2023	<p>Abroge la décision du Maire n° 2023DEC0176 du 26 septembre 2023 concernant la convention d'occupation d'équipements sportifs communaux pour la saison 2023/2024 consentie à l'INA.</p> <p>Contrat avec le CSE de l'INA, sis au 4 avenue de l'Europe – 94360 Bry-sur-Marne, pour l'année scolaire 2023/2024, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur comprenant la mise à disposition d'un vestiaire dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 998 € pour 1 heure 30 d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2023-2024, étant facturée 37 € l'heure.</p>
2023DEC0214	20.11.2023	<p>Contrat de prêt à titre gracieux avec Monsieur Regis de Martrin-Donos, demeurant au 1, rue Saint-Bon, 75004, Paris, de peintures du 14 au 30 novembre 2023 inclus.</p> <p>Cette prestation étant contractée à titre gracieux, elle ne donnera lieu à aucun paiement par la Commune.</p>
2023DEC0215	13.11.2023	<p>Contrat avec Célia Kameneff-Mandon Ti, 7 impasse du Pré Guilan, 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon, pour deux représentations du spectacle « La Grande Vadrouille de Noël » le 19 décembre 2023 aux enfants de maternelle de l'école Louis Daguerre.</p> <p>Cette prestation est d'un montant forfaitaire de 600 € TTC.</p>
2023DEC0216		Annulée
2023DEC0217	20.11.2023	<p>Approuve la signature de l'avenant n°1 d'un montant de 1 400 € HT au contrat de maintenance du matériel et du logiciel associé - solution GVe n°20220553 attribué à la société Logitud Solutions.</p>
2023DEC0218	24.11.2023	<p>Convention avec Monsieur Julien GOHIER, Médecin libéral, de mise à disposition temporaire du rez-de-chaussée du pavillon sis 46 boulevard Galliéni à Bry sur Marne à compter du 1er décembre 2023 pour une durée maximale de six mois afin d'y installer son cabinet médical. Le montant de la redevance d'occupation est fixé mensuellement à 800 € HT hors charges.</p>
2023DEC0219	23.11.2023	<p>Renouvellement de la prestation de support et d'assistance des deux serveurs DELL selon la solution Prosupport Plus 4HR auprès de la société MONACO DIGITAL, pour une durée de 1 an, à compter du 01 janvier 2024.</p> <p>Le coût de la prestation est fixé à 10 039,20 € TTC</p>
2023DEC0220	23.11.2023	<p>Renouvellement de la solution STORMSHIELD UTM Sécurité Pack auprès de la société MONACO DIGITAL, pour une durée de 1 an, à compter du 03 décembre 2023.</p> <p>Le coût de la prestation est fixé à 838,08 € TTC.</p>
2023DEC0221	23.11.2023	<p>Renouvellement de la prestation de support et d'assistance de la solution DataCore Support for SDS EN Edition auprès la société MONACO DIGITAL, pour une durée de 1 an, à compter du 18 décembre 2023.</p> <p>Le coût de la prestation est fixé à 8 467,20 € TTC.</p>

2023DEC0222	23.11.2023	Attribution à la SMACL, sise, 141, avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9, le marché d'assurance relatif à la couverture des dommages aux biens de la commune à compter du 1er janvier 2024 selon la formule 1 moyennant le versement d'une cotisation annuelle fixé à un taux HT de 0,90 € le m2, soit au titre de la première année une prime de 66 012,50 € TTC.
-------------	------------	--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

